

Conseil Municipal du 15 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025-05-38: RETROCESSION LOTISSEMENT PAVILLON ROYAL, RUE DES MERISIERS

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 15 décembre à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	9 décembre 2025	Nombre de conseillers municipaux :	
		En exercice :	28
Date d'affichage :	9 décembre 2025	Présents :	16
		Votants :	27
Secrétaire de séance :	M. Roland DELATTRE	Absent :	01

Présents :

M. René RÉTHORÉ, M. Grégory MASSAMBA, Mme Claudie ORMEAUX, M. Laurent VANDERHAEGHE, Mme Margaret DE GROOT, Mme Sophie JACOTIN, M. Roland DELATTRE, Mme Isabelle JOURDAIN, Mme Emilie LARGE, M. Abdelkrim TABBOU, M. Coumar PREM, M. Jean-François RIOS, Mme Fatima GACEM, M. Jean-Marc MAUGUIN, M. Patrick KATAKO, M. Claude ARNOU

Absents excusés et représentés :

M. Alexandre VIEIRA	donne pouvoir à	Mme Isabelle JOURDAIN
Mme Stéphanie FOURNEL	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN
M. Jean-Marie VAYER	donne pouvoir à	M. René RÉTHORÉ
Mme Jenna SALORD	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX
M. Simon YORO	donne pouvoir à	M. Coumar PREM
Mme Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Mme Emilie LARGE
Mme Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT
Mme Joana DISTIN	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE
M. Alexis CABELLO	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA
Mme Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	M. Roland DELATTRE
M. Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	M. Claude ARNOU

Absent :

M. Florian GERBER

Exposé :

Par courrier du 14 juin 2019, la Société Civile de Construction Vente (SCCV) les Jardins de Nandy, représenté par Monsieur GIGLIOTTI Joseph dont le siège est à Lieusaint (77127), 1 impasse de la Ferme de Varâtre-Carré Haussmann a sollicité la rétrocession des parties communes dans « le lotissement du Pavillon Royal » rue des Merisiers à Nandy.

Lors de la réunion d'assemblée générale du 04 novembre 2020, les copropriétaires de la résidence Les Jardins de Nandy ont également sollicité la rétrocession du square de la rue des Merisiers.

L'ensemble de la procédure administrative, et technique étant close, nous pouvons procéder à la rétrocession des parcelles cadastrées :

Section et n° de parcelle	Lieudit	Surface
77326 A 205	Forêt de Rougeau – Rue des Merisiers à Nandy	00 ha 29 a 26 ca
77326 A 159p	40 rue des Merisiers à Nandy (Square)	00 ha 08 a 36 ca

En conséquence je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,

VU le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3,

VU le permis de construire accordé le 08 août 2013 à la SCCV les Jardins de Nandy, pour la réalisation d'un immeuble de 24 logements ainsi que 28 maisons individuelles rue des Merisiers (opération A13 du permis d'aménager n°PA0773261200001),

VU le plan de rétrocession annexé à la présente délibération permettant d'identifier l'emprise foncière objet de la rétrocession,

VU l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour la reprise en gestion des réseaux assainissement et eaux pluviales, eau potable, communication électronique et éclairage public, en date du 04 novembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

DECIDE de procéder au transfert de propriété dans le domaine communal, des voiries et parties communes du « Lotissement du Pavillon Royal » rue des Merisiers à Nandy.

DIT que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

PRECISE que tous les frais (*notaires, géomètres etc*) en vue de la rétrocession seront à la charge du demandeur la SCCV les Jardins de Nandy.

ADOpte le principe de classement des parties communes dans le domaine public.

Seront compris dans le domaine public à charge communale :

- Les voiries et espaces verts,

PRECISE que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud prend en charge l'intégralité de la gestion technique et financière des réseaux de sa compétence à la date de la rétrocession,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie conforme.

Nandy, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

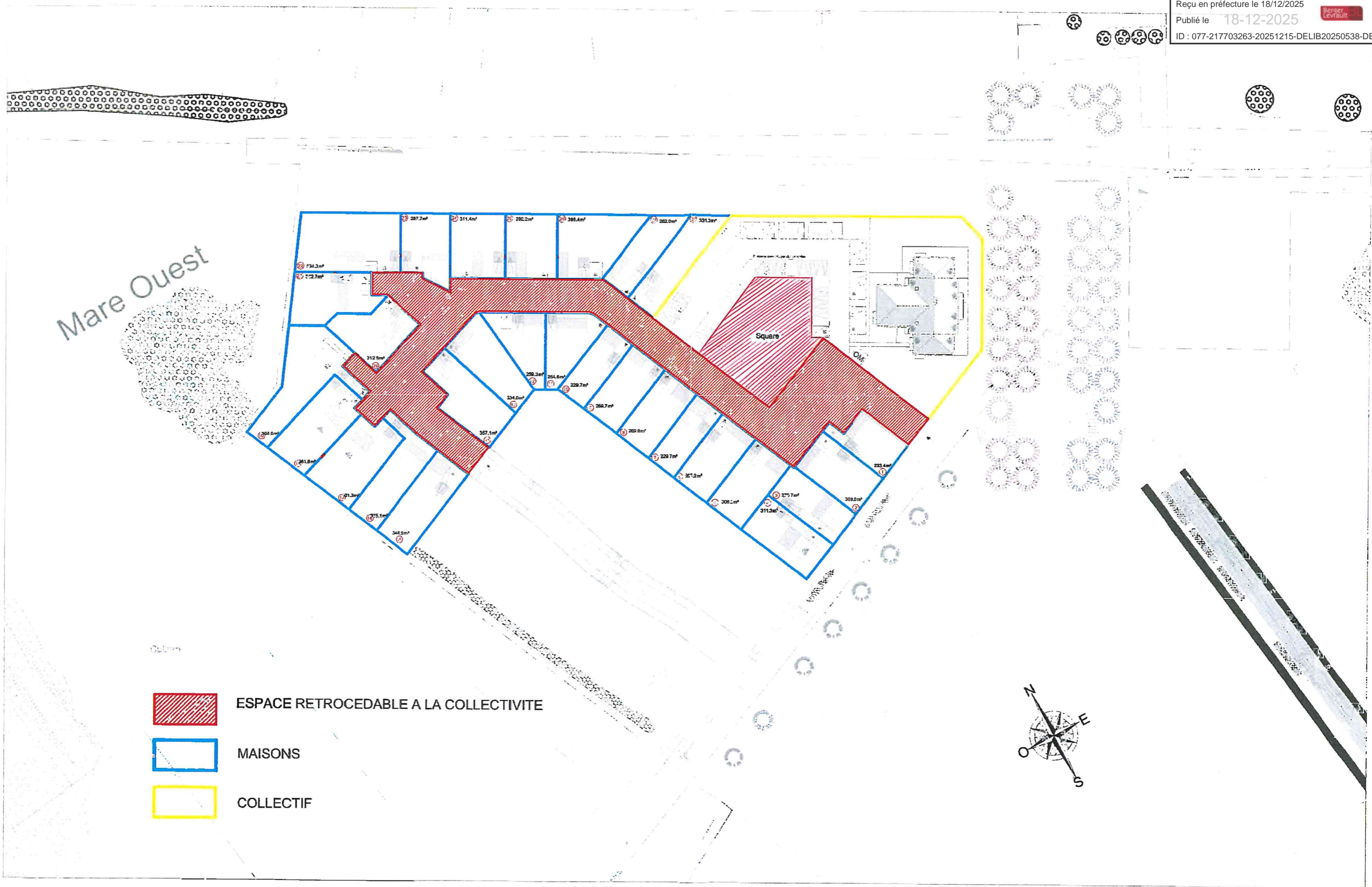
Roland DELATTRE



Le Maire

René RÉTHORÉ





Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18-12-2025

ID : 077-217703263-20251215-DELIB20250538-DE



Département de Seine-et-Marne

Commune de NANDY

Immeuble appartenant à Les Copropriétaires de la parcelle A n° 159

Sis 40, rue des Merisiers

Cadastré section A n° 159

Contenance cadastrale : 41a 54ca

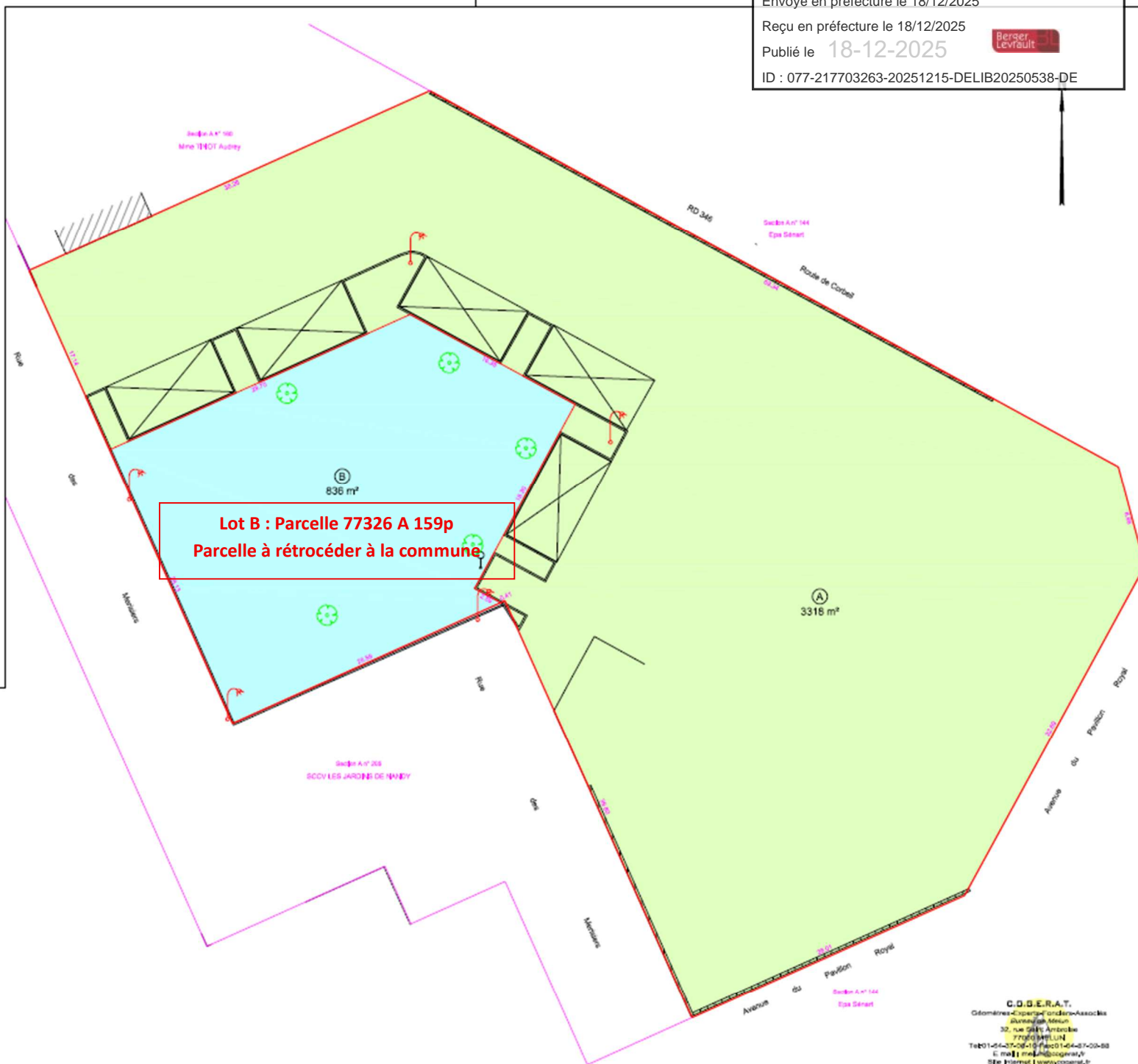
Superficie mesurée : 4154 m²

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/200

Indice	Date	Resp.	Description
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.

C.G.E.R.A.T. Géomètres-Copropriétaires-Associés Zurabjan Meun 32, rue des Arbrôches 77600 BAILLY Tél 01 64 27 06 15 Fax 01 64 57 02 88 E mail : meun@cgecat.fr Site Internet : www.cgecat.fr	Date : 20 juillet 2021	Plan : 1/1
	Dossier : 21L0107	Indice : 0
	Historique Lambert 1 Rattachement par GPS	Aliméris
	Fichier : 21L0107_NDY.dwg Version : V 2004	Destinateur : XF



C.G.E.R.A.T.
Géomètres-Copropriétaires-Associés
Zurabjan Meun
32, rue des Arbrôches
77600 BAILLY
Tél 01 64 27 06 15 Fax 01 64 57 02 88
E mail : meun@cgecat.fr
Site Internet : www.cgecat.fr